

Image not found or type unknown



Ma pension de reversion me sera-t-elle ôtée?

Par **Vila aline**, le **19/06/2010** à **22:42**

Bonjour,rrnrnJe reçois ce jour du fisc une demande de précision de la date du début de mon concubinage.rnrnJe touche une pension de reversion de mon ex-mari décédé et je n'ai pas déclaré mon concubinage suivant, ma conseillère syndicale de l'époque m'ayant informée, que le concubinage impliquait une vie commune ET des intérêts communs, rnrnsuite à quoi nous avons veillé à ce que nos comptes, achats... soient bien séparés. Est-ce que la réglementation a changé récemment ou ai-je été naïve? Merci.